

Résolution :

**« Politique agricole 2020 » –
Programme en 10 points du PDC**

Adoptée par la présidence du PDC suisse le 7 mai 2010 à Berne

1. Politique agricole du Conseil fédéral

Le PDC soutient sur le principe la politique agricole du Conseil fédéral. Il salue notamment

- l'orientation fondamentale de la politique agricole suisse qui répond aux exigences du développement durable conformément à l'art. 104 de la Constitution fédérale;
- l'indemnisation des prestations d'intérêt général fournies par les paysannes et paysans (sécurité de l'approvisionnement, préservation du cadre naturel de vie, entretien du paysage rural, occupation décentralisée du territoire) au moyen de paiements directs;
- l'initiative en faveur d'une stratégie qualité pour l'agriculture suisse sur fond d'ouverture des marchés internationaux (les produits suisses n'auront une chance que si l'on continue de miser sur une qualité de haut niveau);
- la volonté - dans le sens d'un changement structurel durable et socialement acceptable - de constituer une importante réserve au bilan pour financer en cas de besoin des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture. (09.022 Loi sur l'agriculture. Réserve au bilan destinée au financement de mesures d'accompagnement);
- les mesures de stabilisation et d'allègement du marché du lait (par exemple le régime des quantités préparé par la branche et ayant force contraignante, crédit supplémentaire en 2009).

En revanche, le PDC comprend difficilement que le Conseil fédéral

- ait donné la priorité aux négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'UE indépendamment d'une possible conclusion de l'accord OMC,
- ne se soit pas suffisamment opposé dans le cadre de l'OMC aux propositions dévastatrices dans le domaine de l'agriculture (une réduction massive de la protection douanière a de graves conséquences sur les revenus agricoles).

2. Bilan du PDC

Au cours de ces dernières années, le PDC s'est fortement engagé en faveur du secteur agroalimentaire, notamment :

- il a été le seul groupe parlementaire à soutenir fermement la politique agricole 2011, avant tout par une réallocation, aux paiements directs, de moyens financiers affectés au soutien du marché et il a ainsi permis à ce projet de passer la rampe du Parlement;
- dans le cadre des débats parlementaires sur la politique agricole 2011, il a augmenté de 150 millions de francs l'enveloppe financière destinée à l'agriculture par rapport au projet du Conseil fédéral et il a ainsi sauvé la prime pour la transformation du lait en fromage et la prime de non-ensilage;
- en autorisant les importations parallèles pour les moyens de production agricoles (machines, semences, produits phytosanitaires, etc.), il a créé des conditions de production plus favorables pour les paysannes et paysans de notre pays;
- il a fait passer au Conseil des Etats la constitution d'une réserve au bilan afin de financer en cas de besoin des mesures d'accompagnement pour l'agriculture (une alliance contre nature formée de la gauche et de la droite dure bloque actuellement la constitution de cette réserve au Conseil national) ;
- il a demandé au Conseil fédéral de prendre des mesures supplémentaires dans le domaine vétérinaire notamment pour assurer une prévention plus active et plus rapide des épizooties (Motion Zemp, 08.3012, Prévention des épizooties).

3. Programme en 10 points

La Suisse doit pouvoir compter, à l'avenir aussi, sur une agriculture productrice et durable. C'est la raison pour laquelle le PDC a élaboré le programme en 10 points ci-après qui va dans le sens d'une « Politique agricole 2020 » :

1. Les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture sont de la plus haute importance pour la vie et la cohabitation dans notre pays. C'est pourquoi l'enveloppe financière de quelque 3,4 milliards de francs par an doit être garantie à long terme. Aussi, le PDC rejette fermement les propositions d'économies dans le domaine agricole qui ont été présentées par le Conseil fédéral.
2. En Suisse, la pérennité de la surface agricole existante doit être garantie en tant que base de production. Le PDC s'oppose à ce que la surface utile soit encore réduite par des constructions, par l'abandon de terrains agricoles à la friche ou par des échanges contre des terres cultivables de moindre qualité. Des dispositions légales en ce sens doivent être ancrées dans le droit de l'aménagement du territoire et dans les planifications de zones cantonales.
3. Le PDC demande une meilleure utilisation, plus diversifiée, des immeubles existants et souvent inutilisés qui sont situés hors des zones à bâtir (par exemple pour un usage d'habitation, du petit élevage privé ou l'agrotourisme).
4. La politique agricole doit se baser sur le taux actuel d'approvisionnement de minimum 60 pour cent. C'est pourquoi le PDC soutient l'introduction de subventions spécifiques pour la sécurité de l'approvisionnement dans le cadre du développement du système des paiements directs. De plus, les parts de marché en Suisse comme à l'étranger doivent être augmentées de façon générale et les moyens affectés à la promotion des ventes doivent être investis de manière plus efficace.
5. De l'avis du PDC, il convient de continuer à encourager la compétitivité de la branche notamment en mettant en œuvre une stratégie qualité et en collaborant plus étroitement avec le tourisme, l'hôtellerie ainsi que les grands distributeurs. Mais, il y a également lieu de renforcer la protection des déclarations de provenance aux niveaux national, européen et international (par exemple « Swissness » efficace, AOC, montagne, alpage, accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce).
6. Le PDC demande au Conseil fédéral d'examiner l'efficacité et l'importance des différentes prescriptions générant des coûts pour l'agriculture (par exemple dans le domaine de la protection des animaux et de l'environnement, de la protection de la nature et du patrimoine, de l'aménagement du territoire) tout en veillant de ne pas mettre en péril la stratégie qualité pour les produits agricoles suisses.
7. Le PDC demande que la recherche et le développement mettent à nouveau davantage l'accent sur les produits alimentaires. Cela est notamment valable pour les domaines des aliments sains, de la productivité ainsi que de la biodiversité, c.-à-d. de la diversité biologique dans notre pays.
8. La volatilité des prix des produits agricoles est préoccupante. Le PDC demande par conséquent au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de prendre des contre-mesures appropriées, de faire cesser la spéculation et de s'engager pour des marges et des prix aux producteurs raisonnables.
9. Des produits alimentaires frais et variés constituent la base d'une vie saine de la population dans notre pays. Le PDC demande donc de distribuer du lait et des pommes pendant les récréations au lieu de mener des campagnes de prévention onéreuses et souvent inefficaces.

10. L'aboutissement d'un accord OMC ou d'un accord de libre-échange agricole aurait de graves répercussions sur les revenus des paysannes et paysans de notre pays. Si un accord OMC ne devait pas être en vue au 1er septembre 2010, le PDC demandera alors au Conseil fédéral de suspendre les négociations en cours avec l'UE. Sans un accord OMC, il n'est pas nécessaire de conclure un accord de libre-échange agricole avec l'UE.